

資 料

1. 調査団員氏名

(1) 現地調査

氏名	担当	所属
新井 和久	総括 / 計画管理	国際協力機構無償資金協力部業務1グループ 情報通信ガバナンスチーム チーム長
野原 芳廣	業務主任 / 維持管理計画 / ラジオ放送計画	(株)NHK アイテック
金子 史雄	機材計画1	(株)NHK アイテック
菊地 徹	機材計画2	(株)NHK アイテック
宇留鷲 徹	調達計画 / 積算	(株)NHK アイテック
田中 広美	通 訊	(株)NHK アイテック

(2) 基本設計概要書現地説明

氏名	担当	所属
岩本 園子	総括 / 計画管理	国際協力機構無償資金協力部業務1グループ 情報通信ガバナンスチーム
野原 芳廣	業務主任 / 維持管理計画 / ラジオ放送計画	(株)NHK アイテック
金子 史雄	機材計画1	(株)NHK アイテック
田中 広美	通 訊	(株)NHK アイテック

2. 調査行程

(1) 現地調査（平成 18 年 2 月～3 月）

月日	曜日	官団員	コンサルタント				
		新井和久	業務主任/維持管理計画 /ラジオ放送計画	機材計画 1	機材計画 2	調達計画/積算	通訳
			野原芳廣	金子史雄	菊池 徹	宇留鷲 徹	田中 広美
2/26	日	成田(11:50)発 [NH205] パリ(16:25)着	成田発(12:50) [AF275] (17:25)パリ着				
27	月	パリ着(10:30) [AF940] (19:05)ヤウンデ着					
28	火	• 日本大使館表敬 / 通信省表敬 / CRTV 表敬、打合せ					
3/01	水	• 通信省 / CRTV と打合せ • ヤウンデ送信所調査	ドゥアラへ移動 • ドゥアラ局調査		• 通 訳 (官団員、業務主任 と同日程)		
02	木	• ヤウンデ局実聴試験	• ドゥアラ局調査				
03	金	• 通信省 / CRTV と協議 • ヤウンデ送信所調査	バメンダへ移動 • バメンダ局調査				
04	土	• MD 準備	• バメンダ局調査 バファッサムへ移動				
05	日	• 収集資料整理	• バファッサム局調査 ヤウンデへ移動				
06	月	• ドゥアラ局調査(日帰り)	マルアへ移動				
07	火	• エボロワ局調査(日帰り)	• マルア調査				
08	水	• MD 協議、確定	ガロウアへ移動				
09	木	• MD 署名、大使館報告 ヤウンデ(21:25)発 [AF941]	• ガロウア局調査				
10	金	(6:25)パリ着 パリ発(18:30) [NH206]	ベルトウアへ 移動	ンガンデレへ移動			
11	土	(14:10)成田着	• ベルトウア局調査	• ンガンデレ局調査			
12	日		ヤウンデへ移動	ヤウンデへ移動			
13	月	• 団内打合せ、CRTV と協議					
14	火	<ul style="list-style-type: none"> • CRTV と協議 • 各省訪問調査(教育・農業・経済開発) • 資料収集 1(人口分布図・地図・法規・気象) • 資料収集 2(価格・港湾荷扱・陸送・現地業者) • エボロワスタジオ調査 • ヤウンデスタジオ調査 					
15	水						
16	木						
17	金						
18	土						
19	日						
20	月						
21	火	• CRTV と協議					
22	水	• CRTV / 通信省と協議					
23	木	• 日本大使館へ報告 ヤウンデ発(21:25) [AF941]					
24	金	(06:25)パリ着 パリ発(13:20) [AF276]					
25	土	(09:20)成田着					

(2) 基本設計概要書現地説明（平成 18 年 10 月～11 月）

月日	曜日	官団員	コンサルタント		
		岩本 園子	業務主任/維持管理計画/ラジオ放送 計画 野原芳廣	機材計画 1 金子史雄	通訳 田中 広美
10/29	日	成田発 (12:50) [AF275] (17:25) パリ着			
30	月	パリ着 (10:30) [AF940] (19:05) ヤウンデ着			
31	火	<ul style="list-style-type: none"> 日本大使館表敬 / 通信省表敬 / JICA カメルーン事務所表敬 / CRTV 表敬、打合せ 			
11/ 1	水	<ul style="list-style-type: none"> CRTV へ基本設計調査概要書説明・協議 			
2	木	<ul style="list-style-type: none"> CRTV へ基本設計調査概要書説明・協議 ミニッツ協議 			
3	金	<ul style="list-style-type: none"> ミニッツ署名 現地補足調査 (CRTV 協議) 			
4	土	(6:25)パリ着 パリ発(18:30) [NH206]	<ul style="list-style-type: none"> 現地補足調査 (エボロワ送信所) 		
5	日	(14:10)成田着	<ul style="list-style-type: none"> 現地補足調査 (ヤウンデ送信所) 		
6	月		<ul style="list-style-type: none"> 日本大使館 / JICA カメルーン事務所へ報告 ヤウンデ発 (21:20) [AF941] 		
7	火		(06:20)パリ着 パリ発 (13:15) [AF276]		
8	水		(09:15) 成田着		

3. 面会者リスト

◆ カメルーン・ラジオ・テレビジョン (CRTV)

1	VAMOULKE Amadou	総裁	Directeur Général
2	Prof. WETE François	副総裁	Directeur Général adjoint
3	NGONO Antoine Marie	第一顧問	Conseiller 1 (C1)
4	THIAM Hilaire	第二顧問	Conseiller 2 (C2)
5	LEREH ABOSUO Robert	放送・送信部長	Directeur Diffusion et Transmission (DDT)
6	TAKOU Boniface	放送送信副部長	Directeur adjoint de la Diffusion et des Transmission
7	EKUKOLE Robert	TV 番組制作部長	Directeur de la Production TV
8	TANGMO NGAMY Daniel	データマネジメント・戦略計画部長	Directeur Informatique et Planning Stratégique (DIPS)
9	BOTEN Célestin	ラジオ番組部長	Directeur Programme Radio (DP-R)
10	ASOBO Kenneth KHAN	ラジオ番組副部長	Directeur adjoint de Programme Radio
11	BINGONO BINGONO	ラジオ番組課長	Sous-directeur Programme Radio
12	NGOUTOUGA Simon	ラジオ番組制作機材部長	Directeur Equipements Production Radio (DEP-R)
13	NDJOK ABANDA Michel	ラジオ報道部長	Directeur de l'Information Radio
14	LE Joseph	特別取材課長	Chef Division de Reportages Spéciaux
15	NDEMBA Pie	TV 制作機材部長	Directeur Equipement Production TV (DEPD-TV)
16	MBALA ATANGANA Adèle	放送職業訓練センター	Directeur, Centre de Formation Professionnelle de l'Audiovisuel d'Ekounou
17	DAY ZAL Djeudomé	ラジオ番組制作部長	Directeur de la Production Radio
18	WONGIBE Emmanuel	協力広報部長	Directeur de Coopération et Relations Publique (DCPR)
19	NDJAKA Grégoire	協力広報部 協力課長	Chef de Cellule de la Coopération Direction de Coopération et Relations Publiques (DCRP)
20	GUIFFO Serge	協力広報部 協力室	Cellule de la Coopération
21	EYEBE TANGA	ラジオ番組制作機材部	Direction Equipements Production Radio (DEP-R)
22	DZIETHAM Daniel	儀典課長	Chef de Service Protocole

23	UFEI NSEKE	教育研修担当部長	
24	NDONGO Charles	TV 報道部長	Directeur de l'Information TV
25	NGWACHEKA Marie Louise	協力広報部 広報課長	Chef de Cellule de la Relations Publiques, Direction de Coopération et Relations Publiques (DCRP)

◆ CRTV ヤウンデ放送局

1	FOUBA TONYAMA	ヤウンデ放送局長	Chef de station Provinciale du Centre
2	HAMADOU Jean-Paul	バンコロ送信所局長	Centre de diffusion Pilote FM-TV de MBANKOLO
3	THIAM Hilaire		C2/CRTV
4	TANGNO GHADY Daniel		DIPS/CRTV
5	NGOUTOUGA Simon		DEPR/CRTV
6	NDJAKA Grégoire		CCC/CRTV
7	LIFANJE MUKOKO Johnson	ラジオ番組制作機材部長代理	Directeur adjoint des Equipements de Production Radio
8	MESSAH Dieudonné		Sous-directeur Audio
9	MBIAKEU Thomas		Chef du Service CDM

◆ CRTV ドゥアラ放送局

1	ENGOLO Philippe Roger	ドゥアラ放送局長	Directeur Régional
2	KAMGA Emmanuel	リトラル・南西地方技術管理担当	Contrôleur Technique Inter-régional Littoral et Sud-ouest
3	NYAMSIC Amos Fon	放送・送信機材課長	Chief Service Broadcasting and transmitting Equipment
4	SAMUEL NONGOME		Chef de Station, Journaliste Principal
5	EMANUEL KAMGA		Controleur Technique Inter-regional LITTORAL et SUD-OUEST
6	METANGMO TSOBZE GASTON LEOPOLD		Chef de Service des Infrastructures
7	FOUSSA THOMAS		Chef de Service de Equipment Audio Video Frequency

◆ CRTV エボロワ放送局

1	NGANDO NTONE Serge	エボロワ放送局長	Directeur Régional
2	OMGBA OTTOU Jérémie	インフラストラクチャー課長	Chef Unité des Infrastructures

3	NLOM NLOM Pierre Marie	エボロワ送信所長	Centre de diffusion FM/TV Ebolowa
4	MEKOUMENDOUM Corneille	放送送信課長	Chef de Service Diffusion et Transmission
◆ CRTV バメンダ放送局			
1	MEWANU Joseph Nkele	バメンダ放送局長	Station Manager
2	CHE Ngawa Robert		Technician
3	CHIA Vincent Ful		Technician
4	NDOMI Yengi Stephan		Technician
5	MOSI Michael Geh		Technician
6	NWUNZEN Thomas		Cameraman
7	JULIETTE Kinyuy Fonye		Administrative Agent
8	KOUAMBO Valerie		Journalist
9	COLDAY Ndofekeh Oliver		Journalist
10	ACHU Elizabeth		Animator
◆ CRTV バファッサム放送局			
1	Benoit Effa ESSOMBA	バファッサム放送局長	Chef de Station
2	Charlee TEMBEI		Deputy Station Manager
3	Ntede ETANGA		Technical Controller
4	Guebang ROGER		Chef de Service Diffusion et Transmission
5	Tagne Jean NESTOR		Chef de Service Diffusion Adjoint Transmission
6	Tehamba LEONALD		Adjoint Chef Service Audio vide
7	Ngongang PIERRE		Chef de Centre FM/TV Transmission Bangou
8	Youakoua VICTOR	バファッサム送信所長	Chef de Centre FM/TV Bafoussam
◆ CRTV マルア放送局			
1	Oumarou MONGLO	マルア放送局長	Chef de Station
2	Ngassam Dejouato DIENDONNE		Chef de Service Diffusion et Infrastructure
3	Ahanda ROGER		Chef de Service Adjoint de l'Information

4	Akanga EBENEZER		Chef de Service des Programmes
5	Diffo GILLES		Chef de Service de Production
6	Ms. Kamsic JACQUELINE		Camerawoman
7	Mamadou YAOUBA	マルア送信所長	Chef de Centre de Diffusion FM/TV
8	Mihamle BASILE		Technicien de Prise de Son,
9	Nkwanga Nkwanga JEANNINE		Chef de Service Audiofrequence
10	ONGANG		Controleur Technique Inter-Regional
11	Temwa ETIENNE		Chef de Service de l'Information
12	Christien CHEATAM		Journalist

◆ CRTV ガロウア放送局

1	Bichair Adjiali BOUKAR	ガロウア放送局長	Chef de Station
2	Richard Talla TODEM		Chef de Service de Production
3	FONGANG		Chef de Service l'Information
4	Yakan Abassa YAKOUNOU	ガロウア送信所長	Chef de Centre de Diffusion FM/TV
5	Mekok Mekok Crepin		Chef de Service Diffusion
6	Dandjouma BOBO		Adjoint Chef de Service

◆ CRTV ンガウンデレ放送局

1	Sira Leon	ンガウンデレ放送局長	Chef de Station
2	Djoumessi Francois		Chef Center TV TIBATI
3	Fongang		Controleur Technique Inter-regional Zone3
4	Ewear Augustine TAH		Chef centre MGA(Meganga)
5	Nicolin BIH		Assistant Chief of Programmes, Journalist
6	Issie Joseph BROWN		CSE(Chef de Service Equipment) Diffusion et Transmmision
7	Wso Ebah Louis ATANASE		Chef Unite Commerciale
8	Nkotto Essawa DIEUDONNE		Chef de Service Audio
9	Francoirs YOUAH		Chef de Service Regie l'Antenna
10	Francis ONI		Superior Technician of Sound
11	Danjie JOSEPH		Cameraman
12	Liliane HEVOONGOO		Journalist

13	Jean Marie NJONON		
14	Atangana EVA		
15	Mahama M. CHEGADOR	ンガウンデレ送信所長	Chief of Transmission Centre
16	Djaoukido LUC		Assistant of Chief service of Equipment
◆ CRTV ベルトゥア放送局			
1	Ful PETER	ベルトゥア放送局長	Station Manager
2	Kemaing NAOSAN		C.S.Diffusion et Transmission
3	Ewo Elad ALEX		C. S. Audio Video
4	Novtcha THEODORE		C.S.A. Audio Visual
5	Oumbe DAVID	ベルトゥア送信所長	Chief Centre Diffsion Bertoua
6	Mariaoh BARRY		Chief Centre Diffsion Yakadouma
◆ 通信省			
1	Pr. MOUKOKO MBONJO Pierre	通信大臣	Ministre de la Communication
2	Pr. NJOH MOUELLE Ebenezer	通信大臣（新任）	Ministre de la Communication
3	KAMGANG Jacques	公共通信部長	Directeur de la Communication Publique
4	MEDJO EKO	技術・情報部 調査・基準課長	Chef Cellule Etudes et Normes/Direction Technologie et Communication (DTC) / MINCOM
5	TCHOUTEZO Mathurin	技術・情報部	Chef de Cellule Plannification et Contrôle (CPC), Direction Technologie et Communication/MINCOM
6	EKWALLA Lobe	広報室	Communication Office/MINCOM
7	MEZOM Melouta	通信技術部長	Directeur de la Communication Technique
◆ 基礎教育省			
1	Haman Adama Halimatou	大臣	
2	Abraham Zoua Houli	次官	
3	Itol Muspa		IGP/EMP
4	Yokouba Yaya		DEMPN

5	Owotsogo Onguene	プロジェクト・ 協力課長	DPC
◆ 経済・財務省			
1	Jean AFANGANA	広報課 論説委員	Cellure de Communication
2	Gedeon ADJOMO	広報課 記者	Cadre d'appui Cellure de Communication ,Ministry of Economy and Finance
◆ 女性・家庭地位向上省			
1	SAIBOU Nassourou	次官	Secetaire General
2	MANGA Dieudonne	総務部長	Directeur des Affaires General
3	ALINA Sidonie	広報課	Cellule de Cooperation
4	MOTO Fransisca	調査担当	Chargee des Etudes assistant
◆ 在カメルーン日本大使館			
1	國枝 昌樹	在カメルーン国 特命 全権大使	
2	富永 純正	参事官	
3	今城 康雄	一等書記官	
4	三好 舟	一等書記官	
5	藤原 陽一	三等書記官	

4. 協議議事録 (M/D、テクニカルノート)

- 基本設計調査 協議議事録 (MD)

00336

Procès-verbal des discussions sur
l'Étude du concept de base

pour

le Projet de réhabilitation de la radiodiffusion pour l'amélioration de
l'éducation de la promotion d'une égalité de chance pour tous à l'éducation
en République du Cameroun

En réponse à la Requête du Gouvernement de la République du Cameroun (ci-après désignée "le Cameroun"), le Gouvernement du Japon a décidé l'exécution d'une Etude du concept de base pour le Projet de réhabilitation de la radiodiffusion pour l'amélioration de l'éducation de la promotion d'une égalité de chance pour tous à l'éducation (ci-après désigné "le Projet") et a confié cette étude à l'Agence japonaise de coopération internationale (désignée ci-après "la JICA").

La JICA a délégué au Cameroun une Mission d'étude du concept de base (désignée ci-après "la Mission"), conduite par M. ARAI Kazuhisa, Directeur de l'Equipe des Technologies de l'information et de la communication et la Gouvernance, Groupe 1 de la gestion des projets, Département de la gestion de la coopération financière non-remboursable de la JICA, et qui séjournera dans le pays du 27 février au 24 mars 2006.

La Mission a eu des discussions avec les responsables concernés du Gouvernement du Cameroun et a effectué une étude sur terrain dans la zone d'étude.

Au cours des discussions et de l'étude sur terrain, les deux parties ont confirmé les points principaux indiqués en annexes. La Mission continuera ses travaux et établira le rapport de l'étude de concept de base.

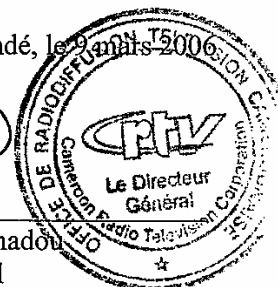
Yaoundé, le 9 mars 2006

新井 和久

ARAI Kazuhisa
Chef de mission
Mission de l'Étude du concept de base
Agence japonaise de coopération internationale
(JICA)

8.11

VAMOULKE Amadou
Directeur Général
Cameroon Radio Television (CRTV)
République du Cameroun



MÉZOM MELOUTA
Directeur de la Division des Technologies
de la Communication
Ministère de la Communication
République du Cameroun

ANNEXES

1 Objectif

Le présent projet a pour objectif de renouveler les équipements de production et de diffusion FM de la Cameroon Radio Television (CRTV) pour les stations de Yaoundé, Ebolowa, Ngaoundéré et Maroua installées en 1986, pour contribuer à atteindre les objectifs des politiques de réduction de la pauvreté que promeut le gouvernement du Cameroun.

2 Sites du Projet

Les sites du Projet sont à Yaoundé, Ebolowa, Ngaoundéré et Maroua comme mentionnés dans l'Annexe-1.

3 Organismes responsable et d'exécution

Les Ministères de tutelle sont le Ministère de la Communication et le Ministère de l'Economie et des Finances. L'agence d'exécution du Projet est la Cameroon Radio Television (CRTV). Les organigrammes des Ministères de la Communication et de l'Economie et des Finances, et de la CRTV sont indiqués dans l'Annexe-2.

4 Eléments requis par le Gouvernement du Cameroun

Après les discussions avec la Mission, les éléments figurant dans l'Annexe-3 ont été définitivement requis par la partie camerounaise. La JICA évaluera la pertinence de la requête et fera une recommandation au Gouvernement du Japon pour approbation.

5 Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie camerounaise a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon ainsi que les mesures à prendre par le Gouvernement du Cameroun, qui lui ont été expliqués par la Mission, comme mentionnés dans l'Annexe-4.

5-2 La partie camerounaise prendra les dispositions nécessaires indiquées dans l'Annexe-5 pour le bon déroulement du Projet, si ce projet est exécuté dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

6 Calendrier de l'étude

6-1 La Mission poursuivra l'étude au Cameroun jusqu'au 23 mars 2006.

6-2 La JICA établira le projet de rapport du concept de base en français, et déléguera une mission au Cameroun pour l'explication de la teneur du rapport vers mi-juillet 2006.

6-3 Dans le cas d'une acceptation de principe de la teneur du rapport par le Gouvernement du Cameroun, la JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base et le fera parvenir au Gouvernement du Cameroun pour septembre 2006.

7 Autres questions pertinentes

7-1 Opération et maintenance

La partie camerounaise doit sécuriser et allouer un budget suffisant et des personnels qualifiés pour l'exploitation et la maintenance des équipements fournis par le Projet d'une manière appropriée et efficace.

7-2 Durabilité des pylônes

La Mission examinera la durabilité des pylônes de tous les sites ciblés. Au cas où un pylône ne serait pas suffisamment solide pour installer une nouvelle antenne dans le cadre du Projet, un nouveau pylône sera construit par le Projet, et en conséquence certains éléments requis seront exclus pour couvrir le coût de construction du pylône. Les options possibles seront déterminées selon l'ordre de priorité mentionné dans **l'Annexe-3**.

7-3 Privatisation

La partie camerounaise n'a aucun plan de privatisation de la CRTV dans un proche avenir. Le gouvernement du Cameroun a souligné que la CRTV est une entreprise publique de télévision et de radiodiffusion chargée de concourir à la consolidation de l'unité et de la cohésion nationales du pays, et de satisfaire les besoins humains de base. Les deux parties ont par ailleurs confirmé que la coopération financière non-remboursable du Japon doit être attribuée à une Entreprise publique.

7-4 Projet précédent

La Mission vérifiera la situation actuelle des sites du projet précédent exécuté dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon (Douala, Bafoussam, Bertoua, Garoua et Bamenda) afin d'évaluer la durabilité du Projet. Les résultats de cette étude seront pris en compte dans la conception du Projet.

7-5 Exonération des taxes et impôts

Le présent Projet sera exonéré des droits de douane, de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et de toutes autres charges imposées. La partie camerounaise a confirmé les mesures nécessaires à prendre pour l'exonération préalable des taxes, et s'engage de passer à l'acte avec efficacité et promptitude. A cet effet, la partie japonaise transmettra à la partie camerounaise la liste détaillée des équipements et autres activités liées au Projet.

7-6 Activités des autres bailleurs de fonds

La CRTV n'a eu aucune assistance technique depuis 1991, ni fourniture d'équipements de radiodiffusion dans le cadre de l'aide publique au développement ou par une ONG depuis 1994.

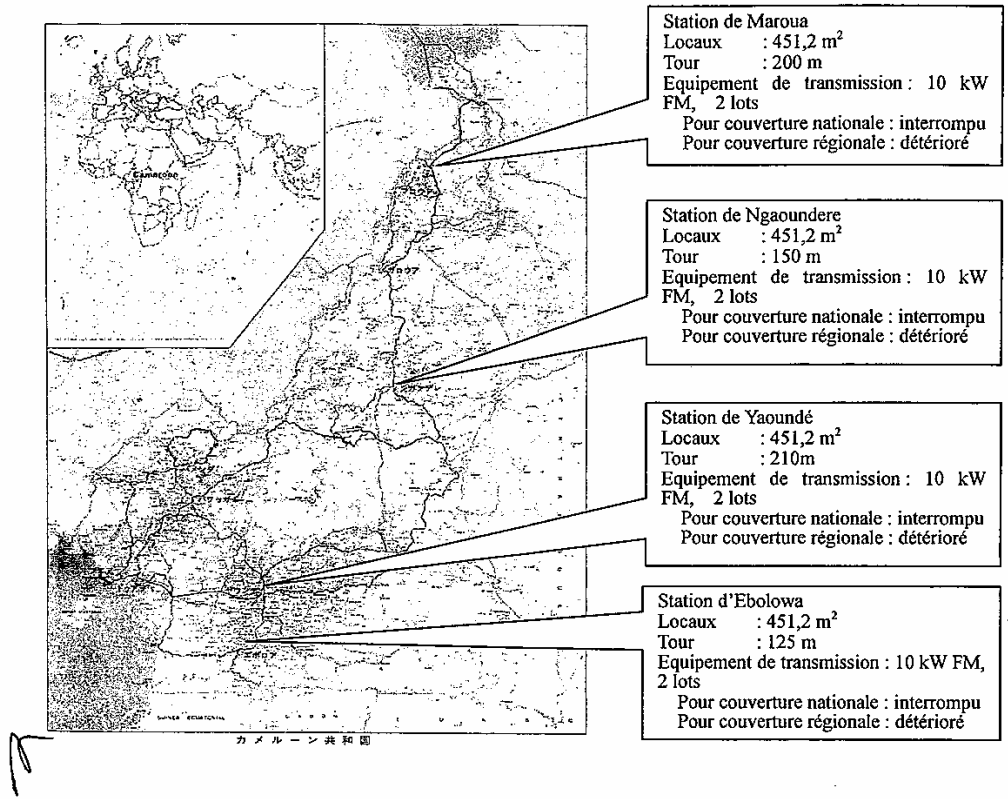
7-7 Future coopération technique par la JICA

La Mission a expliqué à la partie camerounaise la coopération technique de la JICA, ainsi que les modalités de demande. Les deux parties ont consenti à continuer d'envisager sa mise en œuvre. La prochaine date limite de demande sera la fin août 2006 et les contacts à prendre auprès de l'Ambassade du Japon au Cameroun.

7-8 Ordre de priorité des éléments requis

Les deux parties ont confirmé les éléments requis et leur ordre de priorité comme indiqués dans l'Annexe-3. Au fur et à mesure que la Mission poursuit l'étude sur terrain, l'Annexe-3 pourrait être modifiée légèrement selon les résultats de l'étude. La Mission et la CRTV examineront soigneusement les résultats de l'étude sur terrain et la pertinence des éléments requis.

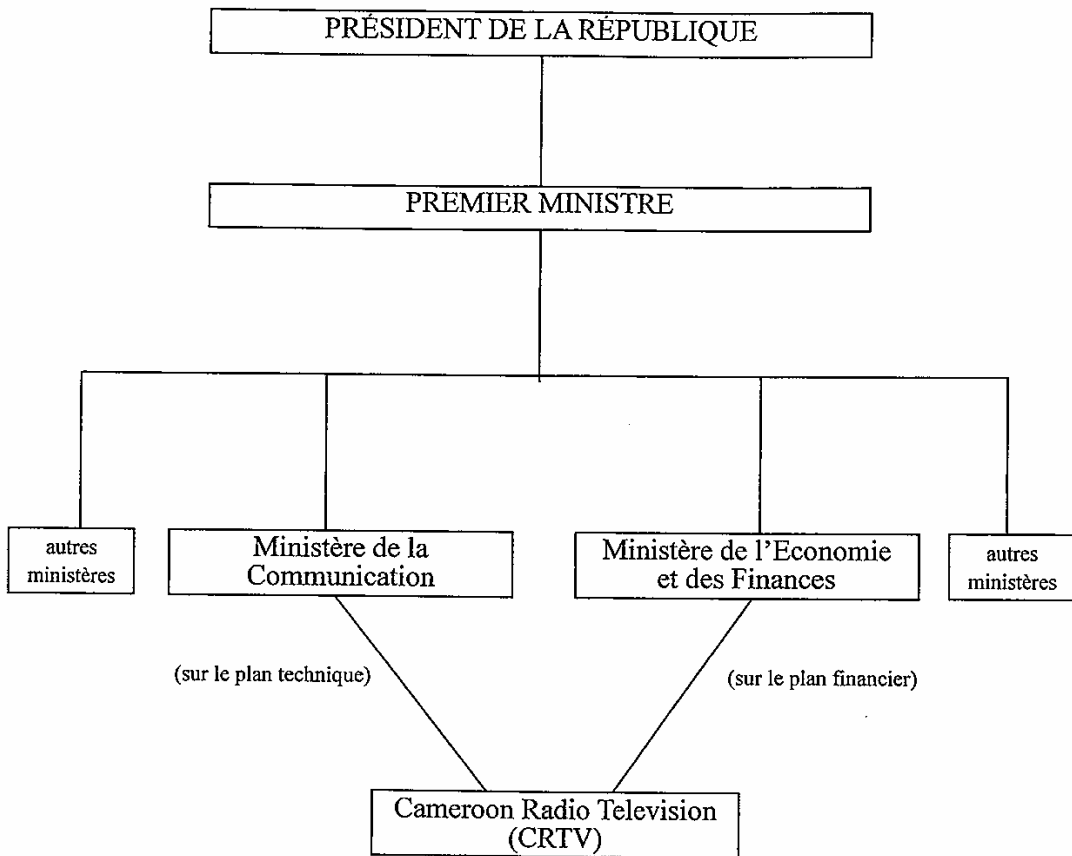
Sites du Projet



nk

A

CRTV DANS L'ADMINISTRATION



PROJET DE LISTE DES ELEMENTS REQUIS

(en ordre de priorité)

Elément	Matériel de la requête	Qté	Sites ciblés
A	Système de transmission FM	4 lots	Stations de Yaoundé, Maroua, Ngaoundere et Ebolowa
	Ci-dessous détail du système :		
1	Emetteurs FM 10 kW	2	
2	Equipements d'entrée de programmes	2	
3	Equipements de surveillance des programmes	2	
4	Combinateur de canaux	1	
5	Déshydrateurs	2	
6	Alimentation principale	1	
7	Antenne de transmission	1	
8	Ecrans de réception	2	
9	Panneaux de distribution électrique	2	
10	Equipement de test	1	
11	Matériaux d'installation	2	
12	Pièces de rechange	1	
13	Outils	1	
B	Equipement de studio	3 lots	Stations de Yaoundé, Ngaoundere et Maroua
	Ci-dessous détail du système :		
1	Microphone sur pied	5	
2	Microphone	3	
3	Mélangeur	1	
4	Lecteurs CD	2	
5	Graveur disque/lecture	1	
6	Magnétophone	1	
7	Equaliseur	1	
8	Effets numériques	1	
9	Moniteur audio	1	
10	Ecouteurs	5	
11	Amplificateur de distribution audio	1	
12	Matériaux d'installation	1	
13	Diffuseur	1	
14	Chaises	5	
15	Lecteur/enregistreur MD de studio	2	
16	Lecteur/enregistreur cassette audio	2	
17	Insert téléphonique	2	
18	PC complet	1	
19	Rack 19"/6U	1	
20	Processeur de dynamique	1	
21	Table de studio	1	
22	Hauts parleurs en studio et cabines	4	

COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le système de la coopération financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable

Le système de la coopération financière non-remboursable du Japon est exécuté selon les procédures suivantes.

Requête	(Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etude	(Etude du concept de base effectuée par la JICA)
Evaluation et approbation	(Evaluation par le Gouvernement du Japon et approbation par le Cabinet)
Décision de la mise en oeuvre	(Notes échangées entre les Gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire)

Premièrement, la requête pour une coopération financière non-remboursable, présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le Gouvernement du Japon (Ministère des affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente pour une coopération financière non-remboursable. Si la requête est jugée adéquate, le Gouvernement du Japon demande à la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de procéder à une étude sur la requête.

Deuxièmement, la JICA procède à l'étude (étude du concept de base), en utilisant une(des) société(s) de consultants japonaise(s).

Troisièmement, le Gouvernement du Japon évalue, en se basant sur le rapport de l'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au système de la coopération financière non-remboursable du Japon ; les résultats de l'évaluation sont ensuite soumis au Cabinet pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le Cabinet, devient officiel avec l'Echange de Notes (E/N) signée par les Gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire.

Finalement, lors de la mise en oeuvre du Projet, en basant sur les « Directives concernant la coopération financière non-remboursable », la JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire pour des questions telles que la préparation de l'appel d'offres, des contrats et autres.

2. Etude du concept de base

(1) Contenus de l'étude

Le but de l'étude du concept de base (ci-après dénommée « l'étude ») effectuée par la JICA sur le Projet de la requête (ci-après dénommé « le Projet ») est de fournir un document de base permettant l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon. Les contenus de l'étude sont les suivants:

- Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effets du Projet, ainsi que la confirmation des capacités institutionnelles des agences concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à la mise en oeuvre du Projet
- Evaluation de la pertinence du Projet à réaliser dans le cadre du système de la coopération financière non-remboursable, du point de vue technique, social et économique.
- Confirmation sur les points convenus entre les deux parties, concernant le concept de base du Projet.
- Préparation du concept de base du Projet.
- Estimation des coûts du Projet.

Les contenus de la requête initiale ne sont pas obligatoirement approuvés, sous leur forme originale, en tant que contenus du Projet de la coopération financière non-remboursable. Le contenu du concept de base du Projet doit être confirmé par rapport aux lignes directrices du système de la coopération financière non-remboursable du Japon.

Le Gouvernement du Japon demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de la mise en oeuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de la mise en oeuvre du Projet. Par conséquent, la mise en oeuvre du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal de discussions.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'étude, la JICA utilise une(des) société(s) de consultants, enregistrée(s) auprès de la JICA. La JICA effectue la sélection pour une(des) société(s), sur la base des propositions soumises par les sociétés intéressées. La(Les) société(s) sélectionnée(s) procède(nt) à l'étude du plan de base et élabore(nt) un rapport, sur la base des termes de référence fixés par la JICA. La(Les) société(s) de consultants utilisée(s) pour l'étude est(sont) recommandée(s) par la JICA au pays bénéficiaire, pour travailler aussi sur la mise en oeuvre du Projet, après l'Echange de Notes, ceci afin de maintenir une cohérence technique.

3. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) Echange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements concernés, et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs du Projet, la durée d'exécution, les conditions et le montant de la coopération.

(2) La "durée de la coopération financière non-remboursable" signifie l'année fiscale pendant laquelle le Cabinet a approuvé le Projet. Toutes les procédures telles que l'Echange de Notes, la conclusion des contrats avec la(les) société(s) de consultants et le(s) contractant(s) et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale. Toutefois, en cas de retards de livraison, d'installation ou de construction dus à des éléments imprévisibles tels qu'un désastre naturel, la durée de la coopération financière non-remboursable peut être prolongée d'une année fiscale supplémentaire au maximum, après l'accord mutuel entre les deux Gouvernements.

(3) La coopération financière non-remboursable doit être en principe réservée à l'achat des produits japonais ou du pays bénéficiaire, et aux services (y compris le transport) des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque les deux Gouvernements le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour l'achat des produits ou des services d'un pays tiers. Toutefois, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce doivent être des « ressortissants

japonais ». (Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la « vérification »

Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en yens japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le Gouvernement du Japon. Cette « vérification » est jugée nécessaire pour répondre de la bonne utilisation des fonds de la coopération, devant les payeurs de taxe japonais.

(5) Mesures à prendre par le Gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de la mise en oeuvre de la coopération du Projet de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les mesures suivantes:

- ① Obtenir une superficie de terrain suffisante pour les sites du Projet ; défricher, niveler et assécher le terrain avant le commencement des travaux de construction,
- ② Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires à l'intérieur et aux alentours des sites,
- ③ Prévoir les bâtiments nécessaires avant la fourniture, dans le cas où le Projet consiste à l'installation d'équipements,
- ④ Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement au port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la coopération de la coopération financière non-remboursable,
- ⑤ Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.
- ⑥ Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.

(6) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace, et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et l'entretien, ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) Arrangements Bancaires (A/B)

- a) Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le Gouvernement du Japon exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en yens japonais pour couvrir les obligations du Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au Gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement (A/P) émise par le Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'Autorisation de Paiement et les commissions de paiement.

Mesures principales à prendre par chaque Gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par la coopération financière non-remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
2	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	●	
3	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
4	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
5	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
6	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

- 基本設計調査 協議議事録（仮英訳文）

**Minutes of Discussions
on the Basic Design Study
for
The Project for Rehabilitation of radio network for improvement of education
and promotion of equal access to education for all
in the Republic of Cameroon**

In response to the request from the Government of the Republic of Cameroon, the Government of Japan decided to conduct a Basic Design Study on for Rehabilitation of radio network for improvement of education and promotion of equal access to education for all in the Republic of Cameroon (hereinafter referred to as "the Project") and entrusted the study to the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA").

JICA sent to Cameroon the Basic Design Study Team (hereinafter referred to as "the Team"), headed by Mr. ARAI Kazuhisa, the Team Director of the Information and Communication Technology and Governance Team, Grant Aid Management Department, JICA and is scheduled to stay in the country from February 27 to March 24, 2006.

The Team held discussions with the officials concerned of the Government of Cameroon and conducted a field survey at the study area.

In the course of discussions and field survey, both parties confirmed the main items described on the attached sheets. The Team will proceed to further works and prepare the Basic Design Study Report.

Yaounde, March 9, 2006

ARAI Kazuhisa
Leader
Basic Design Study Team
Japan International Cooperation Agency

VAMOULKE Amadou
Director General
Cameroon Radio Television(CRTV)
Republic of Cameroon

MEZOM MELOUTA
Director, Division of Technology and
Communication
Ministry of Communication
Republic of Cameroon

ATTACHMENT

1 Objective

This project aims to renew the production and FM broadcasting equipments of Cameroon Radio Television (CRTV) installed in the year of 1986 for the stations of Yaounde, Ebolowa, Ngaoundre and Maroua to contribute the successful achievement of Poverty Reduction Strategy promoted by Cameroon Government.

2 Project Site

The sites of the Project are located in Yaounde, Ebolowa, Ngaounere and Maroua as shown in **Annex-1**.

3 Responsible and Implementing Organizations

The responsible ministry is the Ministry of Communication and the Ministry of Economy and Finances. The implementing organization of the Project is Cameroon Radio and Television (CRTV). The organization chart of the Ministry of Communication, the Ministry of Economy and Finances, and CRTV are shown in **Annex-2**.

4 Items Requested by the Government of Cameroon

After discussions with the Team, Items described in **Annex-3** were finally requested by the Cameroonian side. JICA will assess the appropriateness of the request and will recommend to the Government of Japan for approval.

5 Japan's Grant Aid Scheme

5-1 The Cameroonian side understood the Japan's Grant Aid scheme and the necessary measures to be taken by the Government of Cameroon explained by the Team as described in **Annex-4**.

5-2 The Cameroonian side will take necessary measures, as described in **Annex-5**, for smooth implementation of the Project, as a condition for the Japan's Grant Aid to be implemented.

6 Schedule of the study

6-1 The team will proceed to further study in Cameroon by March 23, 2006

6-2 JICA will prepare the draft report in French and dispatch a mission to Cameroon in order to explain its contents around middle of July, 2006.

6-3 In case that the content of the report is accepted in principle by the Government of Cameroon, JICA will complete the final report and send it to the Government of Cameroon by September, 2006.

7 Other Relevant Issues

7-1 Operation and Maintenance

The Cameroonian side shall secure and allocate enough budget and qualified staff to operate and maintain the equipment provided by the project properly and effectively.

7-2 Durability of Steel Tower

The team will examine the durability of steel towers at all sites. If a tower is not strong enough to set up a new antenna for the project, new steel tower will be constructed by the Project and some of the requested items will be excluded to cover construction cost of the tower. The possible options to be taken are determined based on the priority order mentioned in Annex-3.

7-3 Privatization

The Cameroonian side has no plan to privatize CRTV in near future. The government of Cameroon emphasized that CRTV is a state broadcasting enterprise to work towards the solid unity and national solidarity of the country and fulfilling the basic human needs. Both sides confirmed that Japan's Grant Aid shall be given to public enterprise.

7-4 Previous project

The team will check the present situation of the sites of previous Japan's Grant Aid, Douala, Baffusam, Bertoua, Garoua, and Bamenda to estimate the sustainability of the project. The result of this check will be reflected in a design of the project.

7-5 Tax Exemption

Custom duties, Value Added Tax and any kinds of levy shall be exempted from the Project. The Cameroonian side confirmed the necessary measures for the advance tax exemption and promised to proceed them smoothly and promptly. For this purpose, the Japanese side will send to the Cameroonian side the detailed list of the equipments and that of other activities related to the Project.

7-6. Other Donors' Activities

CRTV has not experienced technical assistance since 1991, nor broadcasting equipment provision by ODA or NGO since 1994.

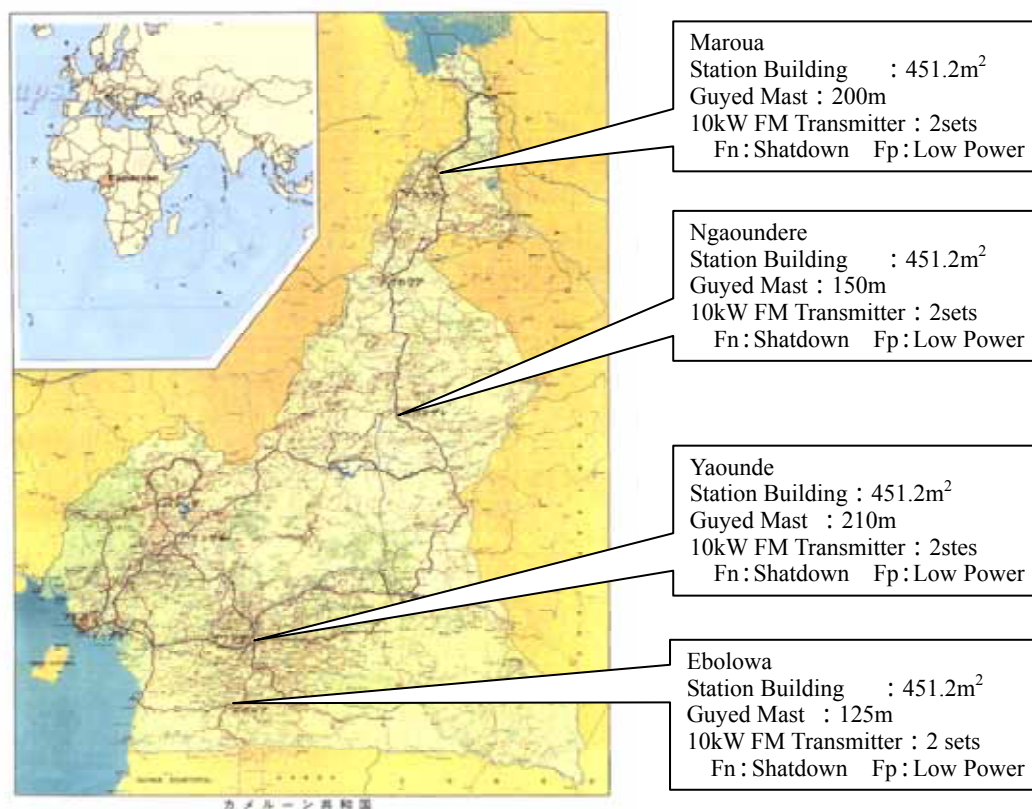
7-7. Future Technical Cooperation by JICA

The Team explained to the Cameroonian side JICA's Technical Cooperation and steps to apply it. Both side agreed to continue looking for its realization. Next deadline for the application will be August 2006 and contact point is the Embassy of Japan in Cameroon.

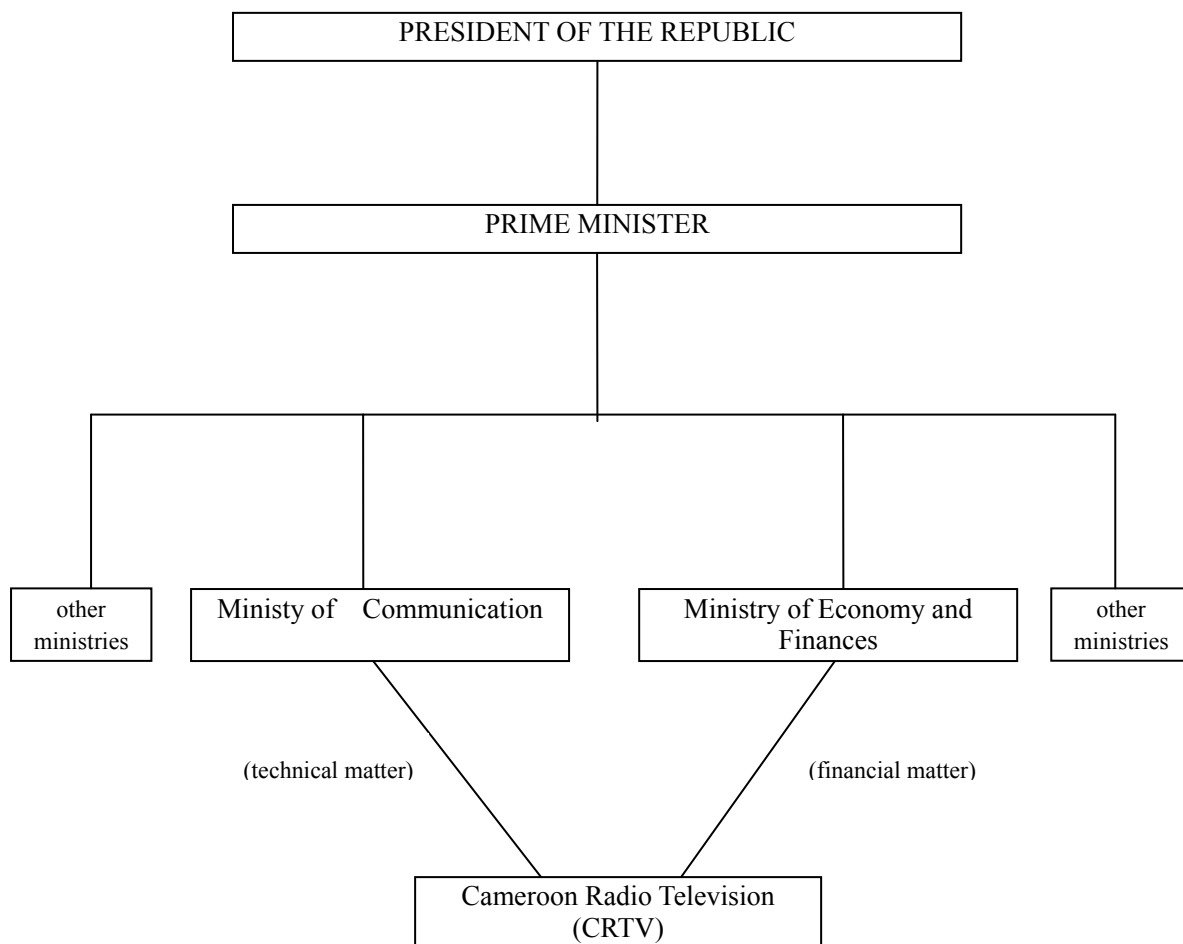
7-8. Priority of the items

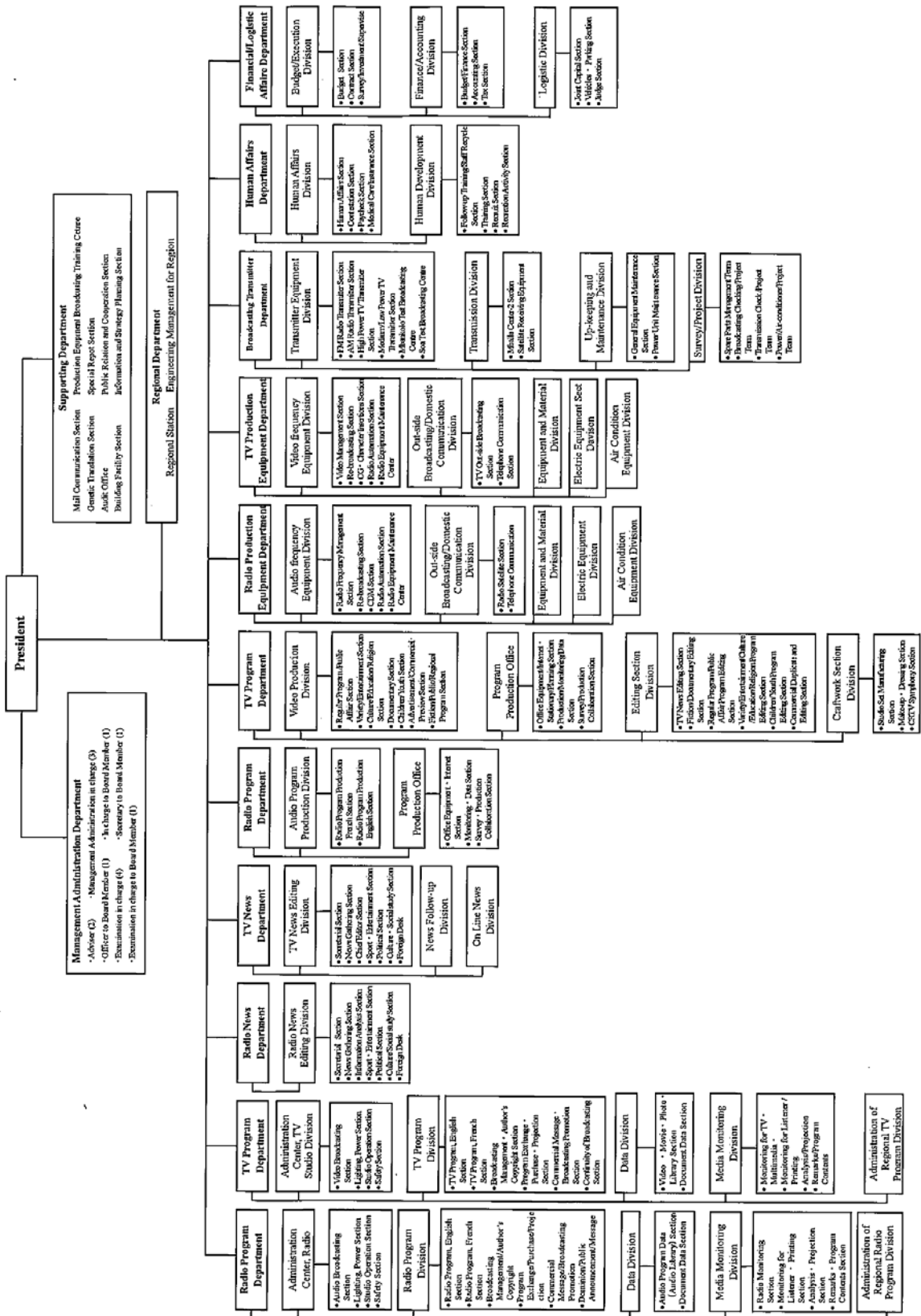
Both side agreed the requested items and their priority order as in Annex-3. While the Team continue surveying the sites, Annex-3 can be modified to a small extent based on the result of the site survey. The Team and CRTV will examine the result of the site survey, appropriateness of the requested items carefully.

Project Sits



CRTV IN ADMINISTRATION





Tentative list of the Items requested

With Priority Order

Item	Description	Q'ty	Note
A	FM Transmitter System Consisting of;	4 lots	Yaounde, Maroua, Ngaoundere, Ebolowa
1	10kW FM Transmitter	2	
2	Program Input Equipment	2	
3	Program Monitoring Equipment	2	
4	Two Channel Combiner	1	
5	Dehydrator	2	
6	Main Feeder	1	
7	Transmitting Antenna	1	
8	Ecran de reception	2	
9	Power Distribution Board	2	
10	Test Equipment	1	
11	Installation Material	2	
12	Spare Parts	1	
13	Tools	1	
B	Studio System Consisting of;	3 lots	Yaounde, Ngaoundere, Maroua
1	Microphone w/stand	5	
2	Microphone	3	
3	Mixer	1	
4	CD Player	2	
5	Graveur disque/lecture(Disc Player)	1	
6	Magnetoscope(Sound Tape)	1	
7	Equalizer	1	
8	Effet numerique(Digital Effect Machine)	1	
9	Audio Monitor	1	
10	Ecouteurs(Earphone)	5	
11	Audio Distribution Amp	1	
12	Installation Material	1	
13	Speaker	1	
14	Chairs	5	
15	Studio MD player/recorder	2	
16	Audio cassette player/recorder	2	
17	Insert telephone	2	
18	PC system	1	
19	Rack 19"/6U	1	
20	Dynamic Processor	1	
21	Studio table	1	
22	Speakers for studio and booth	4	

Major undertakings to be taken by each Government

No.	Items	To be covered by Grant Aid	To be covered by Recipient Side
1.	To bear the following commissions to the Japanese foreign exchange bank for the banking services based upon the B/A		
	1) Advising commission of A/P		●
	2) Payment commission		●
2.	To ensure unloading and customs clearance at port of disembarkation in recipient country		
	1) Marine (Air) transportation of the products from Japan to the recipient country	●	
	2) Tax exemption and custom clearance of the products at the port of disembarkation		●
	3) Internal transportation from the port of disembarkation to the project site	●	
3.	To accord Japanese nationals, whose services may be required in connection with the supply of the products and the services under the verified contract, such facilities as may be necessary for their entry into the recipient country and stay therein for the performance of their work.		●
4.	To exempt Japanese nationals from customs duties, internal taxes and other fiscal levies which may be imposed in the recipient country with respect to the supply of the products and services under the verified contracts.		●
5.	To maintain and use properly and effectively the facilities constructed and equipment provided under the Grant.		●
6.	To bear all the expenses, other than those to be borne by the Grant, necessary for construction of the facilities as well as for the transportation and installation of the equipment.		●

(B/A: Banking Arrangement, A/P: Authorization to Pay)

- 基本設計調査 テクニカルノート

**Procès-verbal de l'entente sur
l'étude du concept de base pour
le Projet de réhabilitation de la radiodiffusion pour l'amélioration de l'éducation
de la promotion d'une égalité de chance pour tous à l'éducation
en République du Cameroun**

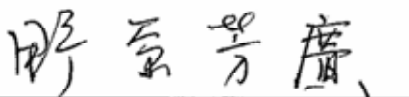
L'Equipe de l'Etude du Concept de base (ci-après désignée "l'Equipe"), envoyée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") pour le Projet de réhabilitation de la radiodiffusion pour l'amélioration de l'éducation de la promotion d'une égalité de chance pour tous à l'éducation en République du Cameroun (ci-après désignée "le Projet"), a effectué l'étude concernée ainsi que les discussions nécessaires avec la CRTV du 27 février au 23 mars 2006.

A l'issue des discussions entre l'Equipe et la Cameroon Radio Television (ci-après désignée "la CRTV"), les deux parties se sont mises d'accord et ont confirmé les points suivants :

- I. Questions pendantes à clarifier par la CRTV :
 - 1) Arrangement bancaire : la CRTV adressera à l'Equipe dans les plus brefs délais le nom de la banque (ou de l'organisation), ses coordonnées ainsi que nom du responsable à contacter.
 - 2) Autorisation de paiement : la CRTV adressera à l'Equipe dans les plus brefs délais le nom de la banque (ou de l'organisation), ses coordonnées ainsi que nom du responsable à contacter.
 - 3) Exonération des taxes et impôts : la CRTV adressera à l'Equipe dans les plus brefs délais une lettre stipulant les modalités à suivre pour l'exonération préalable des taxes et toutes autres charges imposées au Projet en République du Cameroun.
- II. Répartition des travaux à exécuter par les deux parties (comme indiquée dans l'Annexe 1).
 - 1) Système de l'émetteur FM
 - 2) Equipements du studio
- III. Projet de liste des équipements (comme indiquée dans l'Annexe 2).
 - 1) Système de l'émetteur FM
 - 2) Equipements du studio

La liste des participants à la discussion est jointe dans l'Annexe 3.

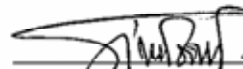
Yaoundé, le 22 mars 2006



NOHARA Yoshihiro
Chef Consultant
Mission de l'Etude du Concept de base
NHK Integrated Technology Inc.



LEREH ABOSUO Robert
Directeur de la Diffusion et des Transmissions
Cameroun Radio Television



NGOUFOUGA Simon
Directeur des Equipements de Production
Radio
Cameroun Radio Television



REPARTITION DES TRAVAUX A EXECUTER PAR LES DEUX PARTIES

1. Réhabilitation de l'émetteur FM

	Description des travaux	exécutés par
1	Préparer et exécuter l'interruption de la radiodiffusion pour l'enlèvement des équipements existants et la nouvelle construction.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
2	Démanteler l'antenne FM et le Feeder.	JAPON Fournir les devis à la partie japonaise
3	Démanteler l'émetteur FM	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
4	Démanteler les équipements périphériques tels que coupleur, répartiteur de puissance, charge fictive, pressurisateur, armoire de distribution électrique.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
5	Réparer les bâtiments des Centres de diffusion ; - Trou du passage feeder - Trou de la conduite ventilation - Trou extracteur d'air - Wiring rack - Wiring duct - Plancher de la salle de transmission - Porte de la salle de transmission	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
6	Assurer la résistance de la terre à moins de 10 Ω , et les travaux d'amélioration si nécessaire.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
7	Acheminer en CAF les nouveaux équipements sur les sites. Installation, Essai et Transfert de propriété.	JAPON
8	Fournir les matériaux d'installation	JAPON
9	Exécuter les travaux d'installation, sous la couverture de l'assurance-travaux.	JAPON
10	Fournir le service de consulting.	JAPON

2. Réhabilitation du Studio

	Description des travaux	exécutés par
1	Yaoundé : Démanteler les équipements existants y compris tous les câbles.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
2	Yaoundé et Maroua : Exécuter les travaux intérieurs tels que ceux du mur acoustique.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
3	Maroua et Ngaoundéré : Percer le mur entre la régie et le studio.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
4	Ngaoundéré : Achever les travaux de construction du nouveau studio.	CRTV Fournir les devis à la partie japonaise
5	Maoua et Ngaoundéré : Panneau de distribution avec régulateur de voltage.	JAPON
6	Acheminer les nouveaux équipements sur les sites en CAF, l'installation, l'essai et le transfert de propriété.	JAPON
7	Fournir les matériaux d'installation.	JAPON
8	Exécuter les travaux d'installation, sous la couverture de l'assurance-travaux.	JAPON
9	Fournir le service de consulting.	JAPON

af

af

2

PROJET
de
LISTE D'EQUIPEMENTS

Etude du concept de base

pour

**le Projet de réhabilitation de la radiodiffusion pour l'amélioration de
l'éducation de la promotion d'une égalité de chance pour tous à l'éducation**

en

République du Cameroun

Yaoundé, le 22 mars 2006

g
1/4

ah B

LISTE DES EQUIPEMENTS – EMMETEUR

1. YAOUNDE

No	Description	Qté	Unité
1	Equipements de la baie d'entrée des signaux constitué de : Amplificateur-limiteur, Panneau de distribution à fiche jack	2	jeux
2	Emetteur VHF 10kW FM entièrement transistorisé constitué de : Double excitateur FM, Module amplificateur de puissance transistorisé	2	jeux
3	Equipement de contrôle d'entrée	2	jeux
4	Coupleur constitué de : Diplexeur, U-link board et Charge fictive 10kW	1	jeu
5	Pressurisateur	1	jeu
6	Feeder d'antenne, 3-1/8" demi-flexible, 210m	1	jeu
7	Système d'antenne d'émission constitué de : 2-dipole d'unité d'antenne, Répartiteur de puissance, Feeder	1	jeu
8	Armoire de distribution basse tension constitué de : Régulateur automatique de tension, Disjoncteur,	1	jeu
9	Equipements de mesure il s'agit de : Jeu d'équipements de mesure audio, Atténuateur variable, Détecteur linéaire, Fréquencemètre, Oscilloscope, Multimètre, Mesureur de champs, Mesureur de ROS(rapport d'ondes stationnaires)	1	jeu
10	Matériel accessoire d'installation constitué de : Travaux de démantèlement des antennes existantes, Travaux de démantèlement du feeder existant, Matériel d'installation	1	jeu
11	Pièces de rechange	1	jeu
12	Module de rechange	1	jeu
13	Outillage	1	jeu
14	Dispositif de mesures contre le harmattan il s'agit de : Cloisonnement, Système de conditionnement d'air, Extracteur d'air chaud	1	jeu
15	Installation, Essai et Transfert de propriété	1	jeu
16	Courte formation en exploitation et maintenance	1	jeu

Handwritten mark

Handwritten signature

2. EBOLOWA

No	Description	Qté	Unité
1	Equipements de la baie d'entrée des signaux constitué de : Amplificateur-limiteur, Panneau de distribution à fiche jack	2	jeux
2	Emetteur VHF 10kW FM entièrement transistorisé constitué de : Double excitateur FM, Module amplificateur de puissance transistorisé	2	jeux
3	Equipement de contrôle d'entrée	2	jeux
4	Coupleur constitué de : Diplexeur, U-link board et Charge fictive 10kW	1	jeu
5	Pressurisateur	1	jeu
6	Feeder d'antenne, 3-1/8" demi-flexible, 135m	1	jeu
7	Système d'antenne d'émission constitué de : 2-dipole d'unité d'antenne, Répartiteur de puissance, Feeder	1	jeu
8	Armoire de distribution basse tension constitué de : Régulateur automatique de tension, Disjoncteur,	1	jeu
9	Matériel accessoire d'installation il s'agit de : Travaux de démantèlement des antennes existantes, Travaux de démantèlement du feeder existant, Matériel d'installation	1	jeu
10	Pièces de rechange	1	jeu
11	Module de rechange	1	jeu
12	Outillage	1	jeu
13	Dispositif de mesures contre le harmattan il s'agit de : Cloisonnement, Système de conditionnement d'air, Extracteur d'air chaud	1	jeu
14	Installation, Essai et Transfert de propriété	1	jeu
15	Courte formation en exploitation et maintenance	1	jeu

gk

ah

3. NGAOUNDERE

No	Description	Qté	Unité
1	Liaison UHF constitué de : Emetteur UHF, Récepteur UHF, Antenne Yagi	1	jeu
2	Equipements de la baie d'entrée des signaux constitué de : Amplificateur-limiteur, Panneau de distribution à fiche jack	2	jeux
3	Emetteur VHF 10kW FM entièrement transistorisé constitué de : Double excitateur FM, Module amplificateur de puissance transistorisé	2	jeux
4	Equipement de contrôle d'entrée	2	jeux
5	Coupleur constitué de : Diplexeur, U-link board et Charge fictive 10kW	1	jeu
6	Pressurisateur	1	jeu
7	Feeder d'antenne, 3-1/8" demi-flexible, 163m	1	jeu
8	Système d'antenne d'émission constitué de : 2-dipole d'unité d'antenne, Répartiteur de puissance, Feeder	1	jeu
9	Armoire de distribution basse tension constitué de : Régulateur automatique de tension, Disjoncteur,	1	jeu
10	Matériel accessoire d'installation il s'agit de : Travaux de démantèlement des antennes existantes, Travaux de démantèlement du feeder existant, Matériel d'installation	1	jeu
11	Pièces de rechange	1	jeu
12	Module de rechange	1	jeu
13	Outillage	1	jeu
14	Dispositif de mesures contre le harmattan il s'agit de : Cloisonnement, Système de conditionnement d'air, Extracteur d'air chaud	1	jeu
15	Installation, Essai et Transfert de propriété	1	jeu
16	Courte formation en exploitation et maintenance	1	jeu

g

af #

4. MAROUA

No	Description	Qté	Unité
1	Liaison UHF constitué de : Emetteur UHF, Récepteur UHF, Antenne Yagi	1	jeu
2	Equipements de la baie d'entrée des signaux constitué de : Amplificateur-limiteur, Panneau de distribution à fiche jack	2	jeux
3	Emetteur VHF 10kW FM entièrement transistorisé constitué de : Double excitateur FM, Module amplificateur de puissance transistorisé	2	jeux
4	Equipement de contrôle d'entrée	2	jeux
5	Coupleur constitué de : Diplexeur, U-link board et Charge fictive 10kW	1	jeu
6	Pressurisateur	1	jeu
7	Feeder d'antenne, 3-1/8" demi-flexible, 210m	1	jeu
8	Système d'antenne d'émission constitué de : 2-dipole d'unité d'antenne, Répartiteur de puissance, Feeder	1	jeu
9	Armoire de distribution basse tension constitué de : Régulateur automatique de tension, Disjoncteur,	1	jeu
10	Equipements de mesure il s'agit de : Jeu d'équipements de mesure audio, Atténuateur variable, Détecteur linéaire, Fréquence-mètre, Oscilloscope, Multimètre	1	jeu
11	Matériel accessoire d'installation il s'agit de : Travaux de démantèlement des antennes existantes, Travaux de démantèlement du feeder existant, Matériel d'installation	1	jeu
12	Pièces de rechange	1	jeu
13	Module de rechange	1	jeu
14	Outillage	1	jeu
15	Dispositif de mesures contre le harmattan il s'agit de : Cloisonnement, Système de conditionnement d'air, Extracteur d'air chaud	1	jeu
16	Installation, Essai et Transfert de propriété	1	jeu
17	Courte formation en exploitation et maintenance	1	jeu

AT

af B

LISTE DES EQUIPEMENTS – STUDIO

1. YAOUNDE

No	Description	Qté	Unité
1	Microphone sur pied et câble Microphone dynamique, Pied à bras articulé, Coupe micro	5	jeux
2	Microphone Dynamique microphone, Pied de sol	3	jeux
3	Mélangeur Entrée 32 canaux, Numérique	1	jeu
4	Lecteur CD	2	jeux
5	Graveur CD	1	jeu
6	Equaliseur	1	jeu
7	Effet numérique constitué de : Effet numérique, Mémoire, Enregistreur/lecteur	1	jeu
8	Haut parleur d'écoute constitué de : Moniteur de la cabine, Moniteur du studio	1	jeu
9	Casque	9	jeux
10	Amplificateur de distribution audio	2	jeux
11	Matériel d'installation	1	lot
12	Lecteur/Enregistreur MD	2	jeux
13	Lecteur/Enregistreur Casette	2	jeux
14	Insert téléphonique	2	jeux
15	PC complet constitué de : 2 PC (cabine et sale de montage), logiciel	1	jeu
16	Rack 19"	1	jeu
17	Processeur de dynamique (Limiteur-Compresseur)	1	jeu
18	Table de studio	1	jeu
19	Signalisation constitué de : Boîte de commutateur, Unité de contrôle, Lampe	1	jeu

g
17

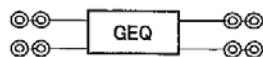
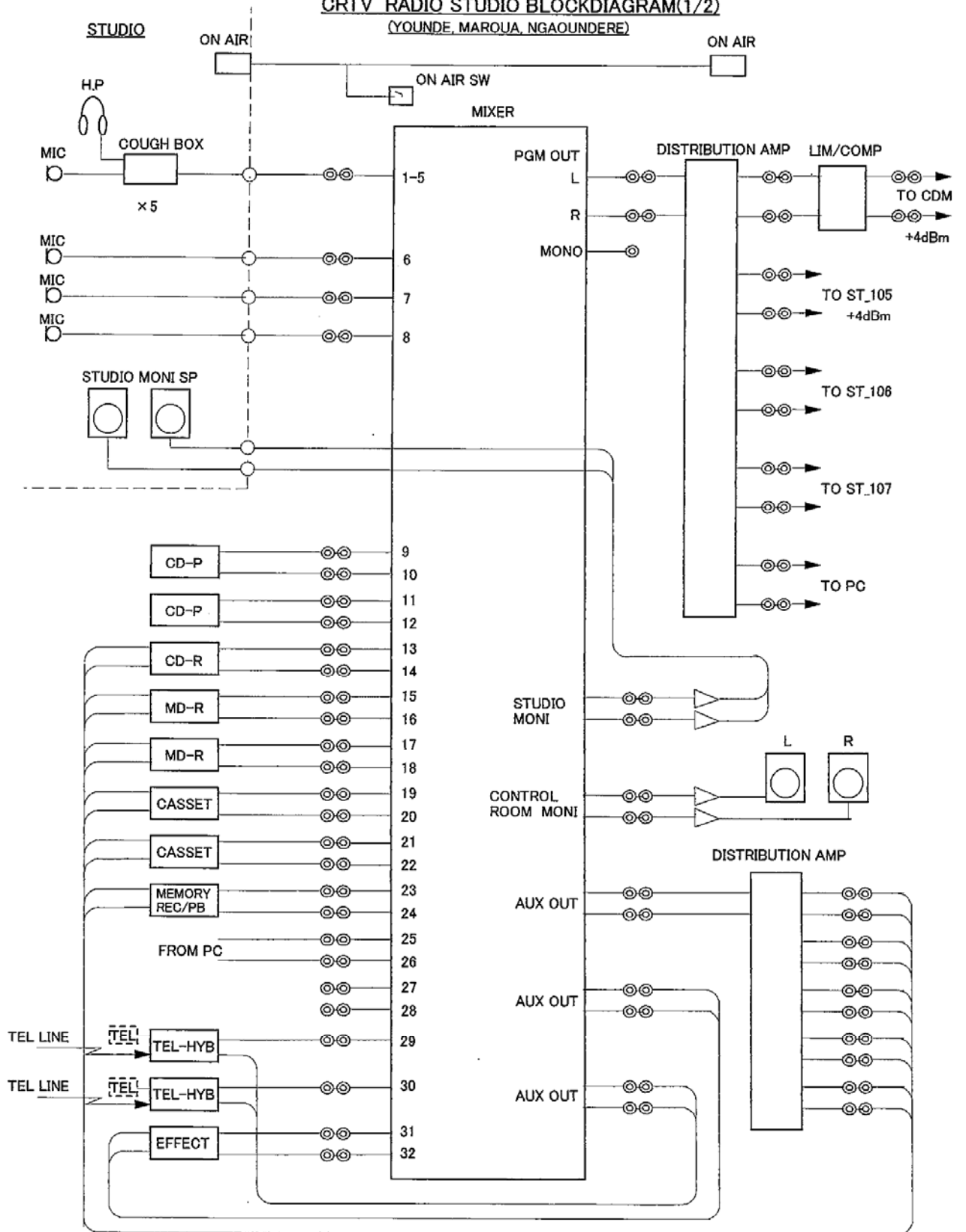
af D

2. MAROUA, NGAOUNDERE

No	Description	Qté	Unité
1	Microphone sur pied et câble Microphone dynamique, Pied à bras articulé, Coupe micro	5	jeux
2	Microphone Dynamique microphone, Pied de sol	3	jeux
3	Mélangeur Entrée 32 canaux, Numérique	1	jeu
4	Lecteur CD	2	jeux
5	Graveur CD	1	jeu
6	Equaliseur	1	jeu
7	Effet numérique constitué de : Effet numérique, Mémoire, Enregistreur/lecteur	1	jeu
8	Haut parleur d'écoute constitué de : Moniteur de la cabine, Moniteur du studio	1	jeu
9	Casque	9	jeux
10	Amplificateur de distribution audio	2	jeux
11	Matériel d'installation	1	lot
12	Lecteur/Enregistreur MD	2	jeux
13	Lecteur/Enregistreur Casette	2	jeux
14	Insert téléphonique	2	jeux
15	PC complet constitué de : 2 PC (cabine et sale de montage), logiciel	1	jeu
16	Rack 19"	1	jeu
17	Processeur de dynamique (Limiteur-Compresseur)	1	jeu
18	Table de studio	1	jeu
19	Signalisation constitué de : Boîte de commutateur, Unité de contrôle, Lampe	1	jeu
20	Rack CDM constitué de : Commutateur, Amplificateur d'écoute, lecteur CD, graveur MD, Panneau de placages, Rack	1	jeu
21	AVR	1	jeu

g

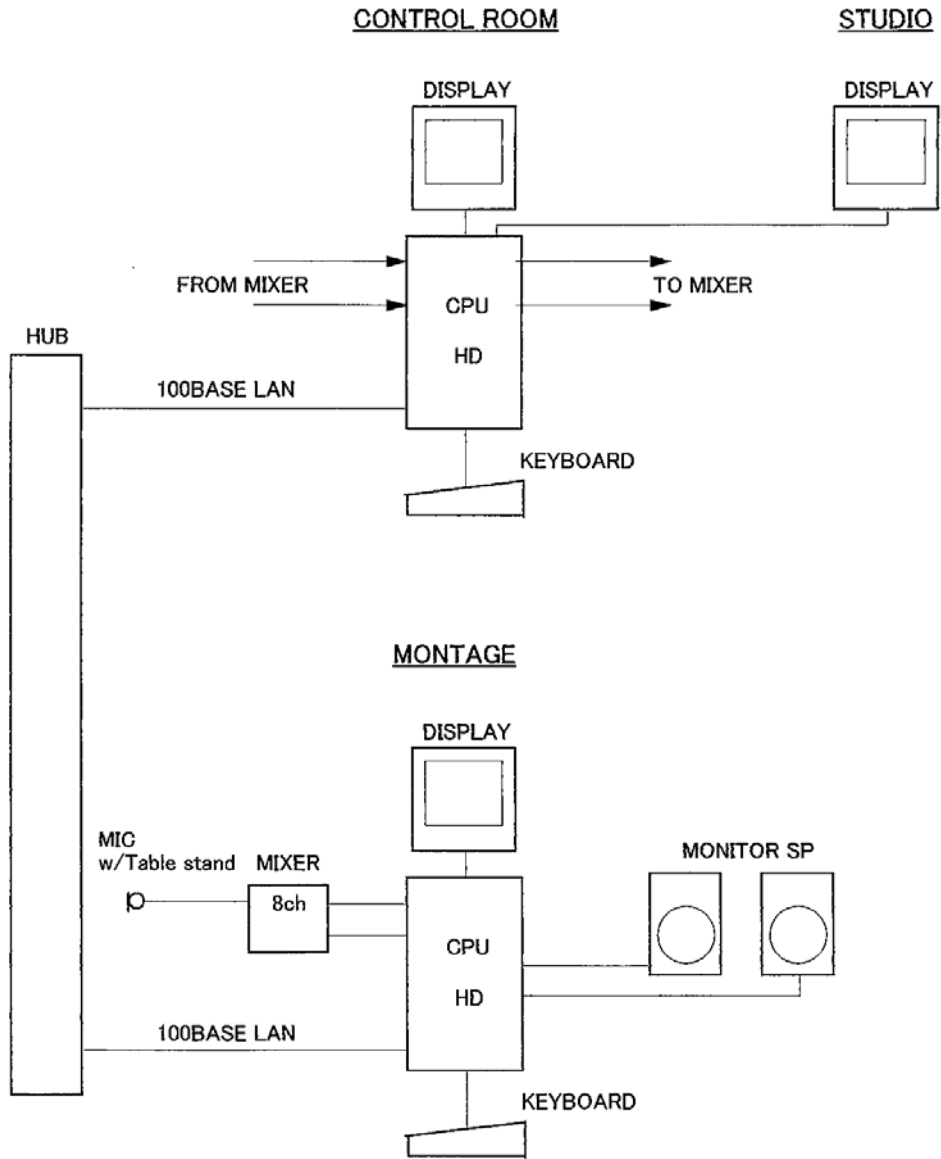
CRTV RADIO STUDIO BLOCKDIAGRAM(1/2)
(YOUNDE, MAROUA, NGAOUNDERE)



Handwritten initials/signature

Handwritten initials/signature

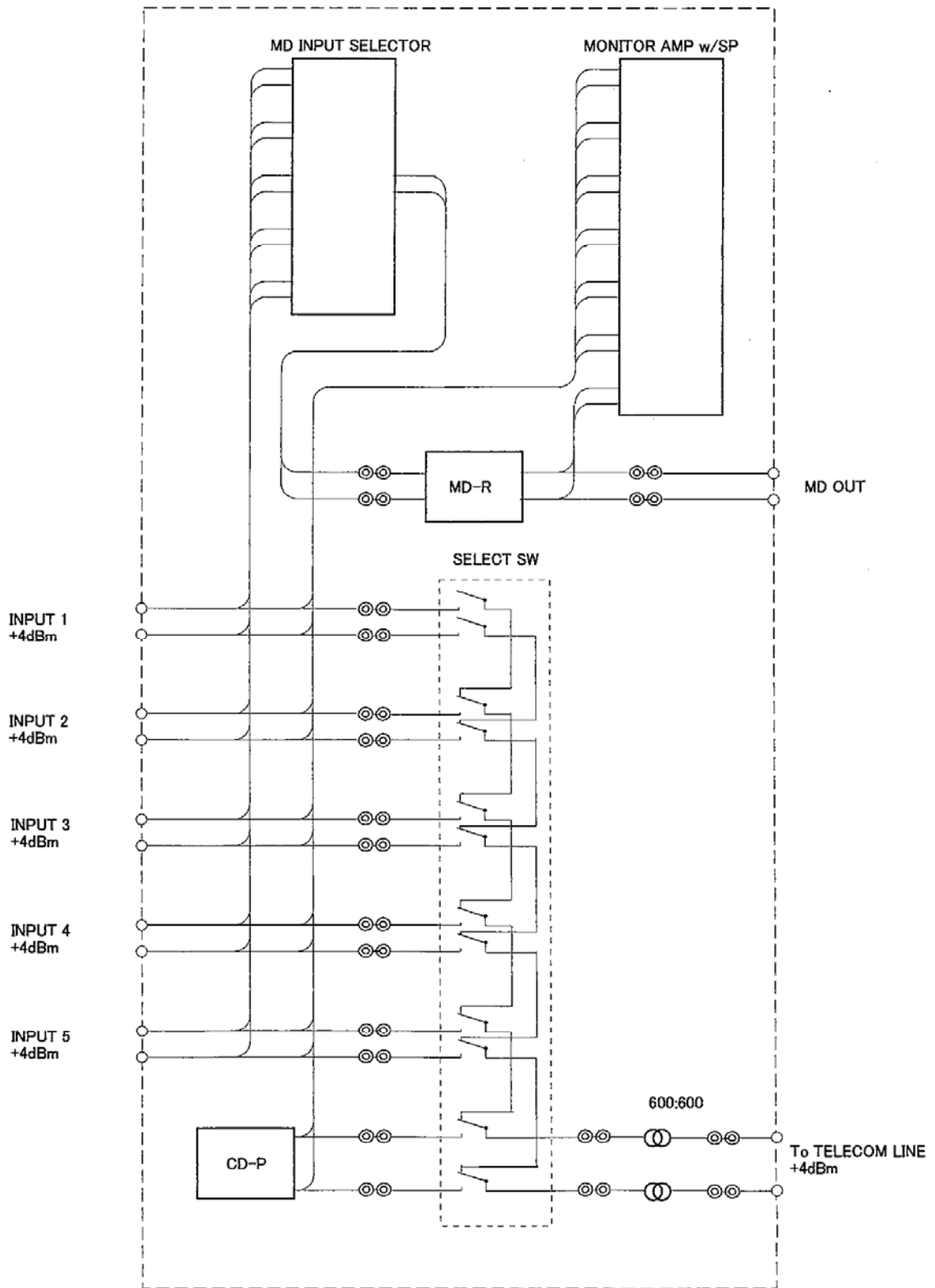
CRTV RADIO STUDIO BLOCKDIAGRAM(2/2)
(YAOUNDE, MAROUA,NGAOUNDERE)



Handwritten mark

Handwritten signature

CRTV RADIO CDM BLOCKDIAGRAM
(MAROUA, NGAOUNDERE)



Handwritten mark

Handwritten signature

Discussion Equipe technique de la CRTV – Mission de l'Etude du Concept de base
Maison de la Radio, les 19 et 20 mars 2006

- Liste des participants -

CRTV

1	LEREH ABOSUO Robert	Directeur de la Diffusion et des Transmissions
2	TANGMO NGAMY Daniel	Directeur de l'Informatique et de la Planification Stratégique
3	NGOUTOUGA Simon	Directeur des Equipements de Production Radio
4	TAKOU Boniface	Directeur adjoint de la Diffusion et des Transmissions
5	LIFANJE MOUKOKO Johnson	Directeur adjoint des Equipements de Production Radio
6	FOUNGTCHO Joachim	Sous-directeur de la Régie Centrale des Studios Radio, Direction de la Production Radio
7	MBEGA Hilaire	Sous-directeur des Equipements de transmission
8	MESSAH Dieudonné	Sous-directeur Audio
9	NJAKA Grégoire	Chef de Cellule de la Coopération Direction de Coopération et Relations Publiques
10	KENMOE Claude	Basse Fréquence Radio
11	BIDJOGO Bella Jean-Baptiste	Chef du Service Audio vidéo, Station Provinciale du Centre
12	HAMADOU Jean-Paul	Centre de diffusion de MBANKOLO
13	NGO HOYA Siporah	Chargé d'Etudes assistant, Cellule de coopération, CRTV
14	TANGA Eyebe	Direction de l'Informatique et Planification Stratégique

Mission d'étude de la JICA

1	NOHARA Yoshihiro	Chef Consultant
2	KANEKO Fumio	Planification de l'équipement
3	KIKUCHI Toru	Planification de l'équipement
4	URUWASHI Toru	Planification de la fourniture/estimation du coût
5	TANAKA Hiromi	Interprète

g

af